



/ Réponse



# ÉVOLUTION DES SURFACES EN AIRES PROTÉGÉES

## En Midi-Pyrénées



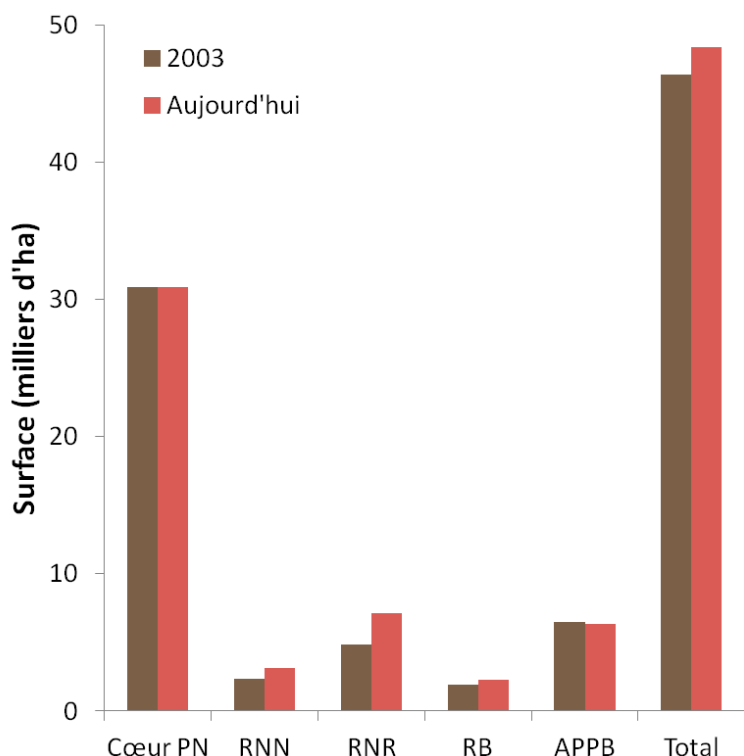
Les aires protégées constituent l'un des outils les plus efficaces pour protéger la nature remarquable en France. Elles correspondent à des territoires reconnus qui font l'objet d'une protection spéciale de la part des autorités publiques afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés.

### Contexte

La position de Midi-Pyrénées, à l'interface des 4 influences alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne, lui procure une grande diversité de milieux naturels. Cette richesse confère au territoire une responsabilité particulière pour la préserver et la conserver.

### Méthode

L'ensemble des territoires faisant l'objet d'une protection a été comptabilisé, les surfaces prises en compte excluant un double comptage en cas de classement simultané dans différentes catégories.



**1,06% du territoire sous protection forte <sup>1</sup>**

**1,35% pour la France**

PN : Parc national  
 RNN : Réserve naturelle nationale  
 RNR : Réserve naturelle régionale  
 RB : Réserve biologique (intégrale ou dirigée)  
 APPB : Arrêté préfectoral de protection du biotope

<sup>1</sup> au sens de la SCAP

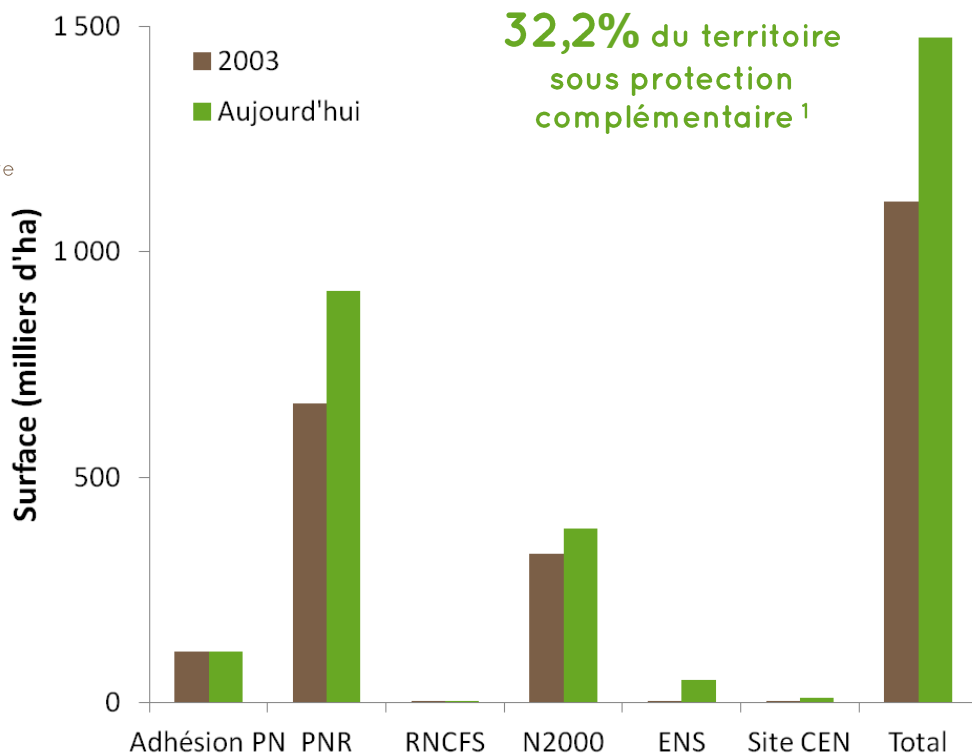
Photo : APPB Roselière de la Barraque ©E. Glemarec, CEN MP



/ Réponse

PN : Parc national  
 PNR : Parc naturel régional  
 RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage  
 N2000 : site Natura 2000  
 ENS : Espace naturel sensible  
 Site CEN : Site du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées.

<sup>1</sup> au sens de la SCAP



## Résultats

Même si la surface globale des aires protégées semble augmenter en Midi-Pyrénées depuis 2003, les aires sous protection dite forte ne représentent encore en 2016 que **1,06% du territoire**, dont les 2/3 correspondent au cœur du Parc national des Pyrénées. Les outils de protection complémentaire couvrent quant à eux **32,2% de Midi-Pyrénées**.

Même si la proportion en aire protégées sur Midi-Pyrénées semble avoir peu évoluée, l'année 2015 a été le témoin de la création d'une nouvelle Réserve naturelle nationale (RNN d'intérêt géologique du département du Lot) et de 2 nouvelles Réserves naturelles régionales (RNR Confluence Garonne-Ariège et RNR Massif de Saint-Barthélemy).

Photo : Vue aérienne sur le Mont Perdu et le Cylindre du Marboré ©P. Meyer , PNP



## Qu'en penser ?

La préservation de la biodiversité implique traditionnellement quatre grands types de protection : les protections réglementaires, la maîtrise foncière et d'usage, la gestion contractuelle, le réseau Natura 2000. En pratique, ces quatre catégories s'interpénètrent ou se complètent. Malgré la diversité des dispositifs juridiques existants, de nombreux progrès restent à faire pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité. En effet, avec seulement 1,06% de couverture du territoire par un statut de protection fort, Midi-Pyrénées se situe en dessous de la valeur nationale (France métropolitaine) de 1,35%, en 2015 et encore loin de l'objectif des 2% posé par la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) pour 2019.

### Les limites de l'indicateur

L'état des lieux de la surface en aires protégées peut donner une fausse image de la part de territoire faisant réellement l'objet de protection. En effet, les différents types de statut de protection n'impliquent pas le même niveau de protection.

De plus, les actions de restauration et de préservation des continuités écologiques, permettant d'éviter l'isolement des îlots de nature et donc l'appauvrissement de la faune et de la flore, seraient également à prendre en compte pour évaluer l'effort de protection des milieux en Midi-Pyrénées.

## En savoir +

### Sources

Conseils départementaux de l'Aveyron, du Gers, de Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne pour les Espaces naturels sensibles, 2014

Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées pour les sites en gestion, 2014

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour les autres zonages, 2014-2015

### Autres références

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/gestion-et-conservation-de-l-espace-r7882.html>

Photo : RNR Confluence Garonne-Ariège ©NMP

L'OB MP est porté par



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Midi-Pyrénées



ARPE  
MIDI-PYRÉNÉES  
Agence régionale du  
développement durable

Avec le soutien de



LA RÉGION OCCITANIE  
Pyrénées-Méditerranée



Observatoire de la biodiversité de  
Midi-Pyrénées  
[contact@ob-mp.fr](mailto:contact@ob-mp.fr)  
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :  
Conservatoire botanique national  
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Vallon de Salut – BP70 315  
65203 Bagnères de Bigorre Cedex